



Abidjan, le 20 MAR 2020

OFFICE NATIONAL DU CINEMA  
DE COTE D'IVOIRE

LE DIRECTEUR GENERAL

N° .....007..... / MCF/ONAC-CI/DG/DOP

### NOTE D'INFORMATION

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de la maladie à CORONAVIRUS, le Directeur Général de l'Office National du Cinéma de Côte d'Ivoire (ONAC-CI), porte à la connaissance des professionnels du cinéma, de la suspension de tous types de tournages de films sur le territoire ivoirien pour une période de 30 jours renouvelable suivant l'évolution de la situation sanitaire.

Par conséquent, aucune autorisation de tournage ne sera délivrée pendant cette période.

Le Directeur Général de l'ONAC-CI en appelle à la responsabilité des producteurs, des réalisateurs, des techniciens et des acteurs en vue du respect scrupuleux de cette mesure qui prend effet à compter du vendredi 20 mars 2020. Il y va de la santé de tous.



Dr YAO François